



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risques de pression migratoire en Guadeloupe et en Martinique

Question écrite n° 12809

Texte de la question

M. Max Mathiasin appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les accords du 5 janvier 2026 entre les États-Unis d'Amérique et la Dominique et Antigua-et-Barbuda visant à envoyer vers ces États caribéens les étrangers arrivés sur le sol américain pour y demander l'asile. La Guadeloupe et la Martinique n'étant situées qu'à quelques kilomètres, les migrants arrivés en Dominique ou à Antigua-et-Barbuda pourraient être tentés de poursuivre leur parcours jusqu'aux territoires de la Guadeloupe et de la Martinique où les conditions de vie peuvent apparaître plus attractives. Les accords entre les États-Unis d'Amérique et la Dominique et Antigua-et-Barbuda seraient donc susceptibles de déstabiliser les flux migratoires caribéens et d'affecter les Antilles françaises. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour contrôler le risque de pression migratoire supplémentaire en Guadeloupe et en Martinique, en raison des accords d'accueil des demandeurs d'asile entre les États-Unis et la Dominique et Antigua-et-Barbuda.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12809

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1137